Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260115-202601001-DE

Belle Isle EN TERRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
9 janvier 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
9 janvier 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	11
PROCURATIONS	0
VOTANTS	11

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Françoise GUIZOUARN et Madame Amandine TREMEL, adjointes, Monsieur Bernard BROUDER, adjoint, Monsieur Jacques RIOU, Monsieur Guy CONNAN, Monsieur Claude SOULARD, Madame Catherine AUBRIT, Monsieur Eric FRANCIOSI, Madame Stéphanie BLAZE et Monsieur Serge LECOEUR

Absente : Monsieur Arnaud MEUNIER, Madame Brunette Bénédicte BALTUS, Madame Nolwenn MARTIN et Madame Florence TOUSSAINT

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude SOULARD

N° 2026-01-001

Modification simplifiée n°1 du PLUI de Guingamp Paimpol Agglomération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi),
VU la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol-Agglomération,
VU m'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public,
Vu le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025.

Monsieur le Maire propose

- D'émettre un avis favorable/défavorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20260115-202601001-DE

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident

- D'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Eric FRANCIOSI

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de L'ILLE-ISLE-en-TERRE (Côtes-d'Armor)